

**BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT
DES ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS
DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
APPLICABLE À COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2022**

REGLE GENERALE :

La distance kilométrique à prendre en considération est basée sur le trajet aller et retour de ville à ville, distance la plus rapide.

CAS 1 – INDEMNITE D'ARBITRAGE POUR TOUT DEPLACEMENT ALLANT DE 0 A 70KM ALLER/RETOUR

	Arbitre Central	Arbitre Assistant
Championnats Départementaux Seniors (*M et F)	63€	56€
Championnats Départementaux Jeunes (*M et F)	56€	54€
Coupes Départementale Seniors (*M et F)	63€	56€
Coupes Départementale Jeunes (*M et F)	56€	54€
Futsal Seniors (*M et F)	63€	
Futsal Jeunes (*M et F)	56€	

Forfait de 31€ pour tout déplacement pour match non joué.

CAS 2 – INDEMNITES POUR TOUT DEPLACEMENT SUPERIEUR A 70KM ALLER/RETOUR

1. INDEMNITE KILOMETRIQUE

0,446€ x kms = _____ € ajusté sur le barème fédéral

2. INDEMNITE DE MATCH DONT FRAIS D'EQUIPEMENT ET DE PREPARATION

	Arbitre Central	Arbitre Assistant
Championnats Départementaux Seniors (*M et F)	32 €	25 €
Championnats Départementaux Jeunes (*M et F)	25 €	23 €
Coupes Départementale Seniors (*M et F)	32 €	25 €
Coupes Départementale Jeunes (*M et F)	25 €	23 €
Futsal Seniors (*M et F)	32 €	
Futsal Jeunes (*M et F)	25 €	

PARTICULARITES :

a) FINALES DE COUPES

- Journée des finales de coupes Seniors A. Mandle, P. Saidani, L. Boland, U18 M. Berthois, U15 A. Leduc et Féminines : Pas de déplacement ni d'indemnité
- Finale départementale festival U13 (*M et F) : 63€ (déplacement et repas compris)
- Finales Futsal Seniors et Jeunes : 63€ (déplacement et repas compris)

b) TOURNOIS

Week-end	100 €	Déplacement et repas compris
Journée	60 €	Déplacement et repas compris

*M = Masculins

*F = Féminines